

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Objet : Tarifs des services municipaux applicables au 1^{er} janvier 2017

Rapporteur : Pierre BERGERET

Un document joint en annexe présente en détail les tarifs municipaux qui seront applicables au titre de l'année 2017.

1. Tarifs liés aux services techniques :

Aucune modification n'est apportée concernant le montant des droits de place sur les **marchés**.

Les tarifs relatifs au **stationnement** restent stables également.

Des ajustements sont en revanche réalisés sur les droits de **voirie et d'occupation du domaine public** :

- Diverses augmentations sont prévues :

<i>Toutes les surfaces sont arrondies à l'unité supérieure</i>		Prix € 2016	Prix € 2017
REGLEMENT DU DROIT FIXE POUR TOUS TYPES D'OCCUPATION (hors déménagements, expositions artistiques ou associatives sans point de vente)			
Autorisation d'occupation du domaine public	Droit Fixe	27,00	27,00
SUPPLEMENT SI OCCUPATION DE STATIONNEMENT PAYANT			
Supplément pour zone de stationnement neutralisée (par tranche de 10m ²)	10m ² / jour	2,50	3,00
TARIFS APPLICABLE EN SUPPLEMENT POUR LES OCCUPATIONS A USAGE DES CHANTIERS			
Installation de chantier supérieure à 3 mois	Droit Fixe	70,00	100,00
Emprise chantier (camion, grue, benne, bungalow, dépôt, tranchée, échafaudage...)			
/ jour (jusqu'à 3 jours)	m ² / jour	1,80	2,00
/ sem à partir du 4ème jour	m ² / sem	5,50	6,00
<i>Toute semaine entamée est due à partir du 4ème jour</i>			

- Une mention est ajoutée pour exonérer de droits occasionnels la **manifestation du 08 décembre et tout autre manifestation labélisée par la commune** ;
- Une distinction est opérée entre usagers publics et privés pour l'utilisation d'un **support communal pour réseaux** (10 € par point et par an pour les premiers, contre 50 € pour les seconds) ;
- Un tarif est ajouté pour **l'installation de carrousel ou manèges** sur la voie publique (10 % du chiffre d'affaires HT réalisé par l'exploitant).

2. Tarifs liés à l'administration générale :

Les tarifs de **location de salles** sont globalement augmentés et arrondis à la dizaine supérieure (cf. détail sur le document joint en annexe).

Il est par ailleurs proposé que les tarifs des **cimetières** pour les concessions et columbarium soient augmentés et également arrondis à la dizaine supérieure (1/3 étant reversé au CCAS). En revanche, les tarifs divers restent inchangés, avec toutefois l'ajout de la vente d'un caveau d'occasion de 6 m².

3. Tarifs liés au domaine « Culture, Jeunesse & Sport » :

Aucune modification n'est apportée aux tarifs des **accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** et aux droits **d'utilisation des installations sportives**.

Il est en revanche proposé que :

- Le tarif de **l'école municipale des sports** augmente de 10 € (soit 90 € au lieu de 80 €) ;
- La connexion à **internet à l'accueil information jeunesse** reste gratuite pour les moins de 26 ans, mais devienne payante pour les autres (2 € de l'heure) ;
- Le tarif des **abonnements à la Médiathèque** soit augmenté de 1 € pour les publics de plus de 18 ans ;
- Les tarifs de vente des **ouvrages de la Médiathèque** sortant des collections passent de 3 € à 5 € pour les beaux livres et de 1 € à 2 € pour les autres documents ;
- Les tarifs des **locations de salles à l'Espace Culturel L'Atrium** soient réajustés, notamment les tarifs réduits (associations, établissements scolaires et artistes tassilunois) et le tarif de location de la salle Marivaux pour l'organisation de salons ou congrès.

4. Tarifs liés au service communication :

Il est proposé que les tarifs des **encarts publicitaires** vendus dans le magazine municipal restent stables par rapport à 2016.

5. Chèques familles :

La valeur nominale d'un **chèque famille** reste inchangée (5,50 €).

6. Tarifs de la restauration scolaire :

Pour les élèves, les tarifs de la **restauration scolaire** restent identiques à ceux de 2016.

Un tarif est en revanche créé pour les adultes (corps enseignant, services municipaux). Il est fixé à 6 €.

Ceci exposé, après avis favorable de la commission Ressources réunie le 29 novembre 2016, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services municipaux, à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017.

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
Applicables au 1er janvier 2017

1) RECETTES

A - DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES

B - DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC*

C - LOCATION DE SALLES COMMUNALES*

1- ESPACE JULES FERRY

2- ESPACE LECLERC

3- SALLE DE RESTAURANT - AVENUE DU 8 MAI 1945 / SALLE DE L'ORANGERIE - AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918

D - CIMETIERES ET COLUMBARIUM*

1- CONCESSIONS

2- COLUMBARIUM

3- DIVERS

E - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (GENETIERES et ALAÏ)

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE*

1- ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

2- ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

3- ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE

F - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1- TARIFS HORAIRES PAR EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

2- TARIFS HORAIRES POUR LES AUTRES UTILISATEURS

3- AFFICHAGE SPONSORS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES

G - MEDIATHEQUE*

H - LOCATION DE SALLES DE L'ESPACE CULTUREL L'ATRIUM*

1- GENERALITES

2- LOCATION POUR SPECTACLES, CONFERENCES, REUNIONS, COCKTAILS

3- LOCATION POUR LES SALONS OU CONGRES

4- LOCATION POUR EXPOSITIONS

I - ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES PARUTIONS MUNICIPALES

1- 2ème et 3ème PAGE DE COUVERTURE

2- PAGE INTERIEURE

J - RESTAURATION SCOLAIRE*

2) DEPENSES

A - CHEQUES - FAMILLE

1
Tarifs 2017

Délibération du Conseil Municipal du 14/12/2016

* Tarifs modifiés en 2017

1) RECETTES

A - DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES

	2016	2017
<u>NON ABONNES :</u>		
Droit de place par mètre linéaire	2,50 €	2,50 €
Branchement EDF		
Par marché		
De 0 à 10 Ampères	2,50 €	2,50 €
De 10 à 16 Ampères	3,20 €	3,20 €
Plus de 16 Ampères	5,00 €	5,00 €
Remarque : le trimestre compte 13 semaines (52 / 4 = 13)		
<u>ABONNES</u>		
Cartes trimestrielles		
Pour 2 mètres linéaires	27,00 €	27,00 €
Branchement EDF pour abonnés	32,00 €	32,00 €
<u>MARCHE DES PEINTRES :</u>		
Le 1er dimanche du mois de mars à décembre, par mois	50,00 €	50,00 €

B - DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toutes les surfaces sont arrondies à l'unité supérieure

Prix € 2016	Prix € 2017
----------------	----------------

REGLEMENT DU DROIT FIXE POUR TOUS TYPES D'OCCUPATION (hors déménagements, expositions artistiques ou associatives sans point de vente)			
Autorisation d'occupation du domaine public	Droit Fixe	27,00	27,00

SUPPLEMENT SI OCCUPATION DE STATIONNEMENT PAYANT			
Supplément pour zone de stationnement neutralisée (par tranche de 10m ²)	10m ² / jour	2,50	3,00

TARIFS APPLICABLE EN SUPPLEMENT POUR LES OCCUPATIONS A USAGE DES CHANTIERS			
Installation de chantier supérieure à 3 mois	Droit Fixe	70,00	100,00
Emprise chantier (camion, grue, benne, bungalow, dépôt, tranchée, échafaudage...)			
/ jour (jusqu'à 3 jours)	m ² / jour	1,80	2,00
/ sem à partir du 4ème jour	m ² / sem	5,50	6,00
<i>Toute semaine entamée est dûe à partir du 4ème jour</i>			

TARIF APPLICABLE EN SUPPLEMENT POUR LES OCCUPATIONS A TITRE COMMERCIAL			
Droits semestriels (demande à renouveler chaque semestre)			
Terrasses, étalages	m ²	15,60	15,60
Chevalets et supports commerciaux à l'unité (Présentoirs de publicité, porte-menu, bannière, distributeur de glace et de documents publicitaires, tout élément hors terrasse, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation et mobilier de propreté)	à l'unité	30,00	30,00
Droits annuels (demande à renouveler chaque année)			
Terrasses, étalages	m ²	30,00	30,00
Chevalets et supports commerciaux à l'unité (Présentoirs de publicité, porte-menu, bannière, distributeur de glace et de documents publicitaires, tout élément hors terrasse, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation et mobilier de propreté)	à l'unité	58,00	58,00
Redevance des taxis (place = 10m ²)	Droit Fixe	370,00	370,00
Stationnement transport de fonds	/ place	430,00	430,00
Utilisation d'un support communal pour réseaux (usage public)	/ points	20,00	10,00
Utilisation d'un support communal pour réseaux (usage privé)	/ points	20,00	50,00
Droits occasionnels			
Cirques, vogues, vide greniers	m ² / jour	0,65	0,65
Expositions artistiques ou associatives sans point de vente		GRATUIT	
Expositions artistiques ou associatives avec point de vente, en dehors des manifestations organisées par les conseils de quartier et l'UCAPL, labélisées par la commune	/jour	10,00	10,00
Expositions, Etalages et chevalets commerciaux	m ² / jour	2,20	2,20
Carrousel et manège	Droit variable		10% du CA HT

DROITS DE STATIONNEMENT

Zone rouge		Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 2h						
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120
Px 2015 en €	0	0.6	1.1	1.6	2.2	2.7	3.4	4.0
Px 2016 en €	30 minutes gratuites		/	1	/	/	/	2.5
Px 2017 en €	30 minutes gratuites		/	1	/	/	/	2.5

Montants découposables calculés par horodateur

Zone verte		Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 4h										
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120	135	180	210	240
Px 2015 en €	0	0.5	0.8	1.0	1.3	1.6	1.9	2.2	2.6	3.6	/	/
Px 2016 en €	30 minutes gratuites		/	0.5	/	/	/	1.5	/	2.5	/	3.5
Px 2017 en €	30 minutes gratuites		/	0.5	/	/	/	1.5	/	2.5	/	3.5

Montants découposables calculés par horodateur

Zone jaune		Payante de 8h30 à 12h30/14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00)		
Temps en mn	0-30	Par tranche de 30mn Pendant les 4 premières		Par tranche de 30mn Pendant les 5 heures
Px 2015 en €	0	0.3		0.2
Temps en h	1/2 h	1 demi-journée (5h)		1 journée (9h)
Px 2016 en €	0	2.5		5
Px 2017 en €	0	2.5		5

Tarifs forfaitaires (non découposables)

Tarifs résident			
2015 - Carte valable sur les zones vertes et jaunes	200 €	par an	56 € par trimestre
2016 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 €	par an	56 € par trimestre
2017 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 €	par an	56 € par trimestre

Tarifs professions mobiles			
2016 - Carte valable sur toutes les zones	300 €	par an	
2017 - Carte valable sur toutes les zon	300 €	par an	

Tarifs longue durée			
2016 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 €	par an	100 € par trimestre
2017 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 €	par an	100 € par trimestre

C - LOCATION DE SALLES COMMUNALES

1 - ESPACE JULES FERRY

Chaque salle est louée selon les disponibilités. La location est autorisée pour les associations de Tassin la Demi-Lune ou les particuliers de Tassin La Demi-Lune exclusivement.

Salle concernée	Particuliers, Sociétés, Régies <i>(ayant en gestion une copropriété sur la commune)</i>		Associations Tassilunoises 1 gratuité annuelle dans une salle (soit salle de réunion, soit salle des familles)	
	2016	2017	2016	2017
Salle de réunion	95 € / demi-journée	100 € / demi-journée	95 € / demi-journée pour les événements générant des recettes type loto, vide grenier 47 € / demi-journée pour les autres types d'événements non lucratifs	100 € / demi-journée pour les événements générant des recettes type loto, vide grenier 100 € / demi-journée pour les autres types d'événements non lucratifs
Salle des familles	Uniquement le week-end 210 € / jour 315 € / week-end	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end	Uniquement le week-end 210 € / jour 315 € / week-end événements générant des recettes : loto, vide grenier 105 € / jour 157 € / week-end pour les autres types d'événements non lucratifs	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end événements générant des recettes : loto, vide grenier 110 € / jour 160 € / week-end pour les autres types d'événements non lucratifs
Salle de réunion + salle des familles réunies	Uniquement le week-end 350 € / jour 650 € / week-end	Uniquement le week-end 350 € / jour 650 € / week-end		

Salle concernée	Particuliers, Sociétés, Régies <i>(ayant en gestion une copropriété sur la commune)</i>		Associations Tassilunoises 1 gratuité annuelle dans une salle <i>(soit salle de réunion, soit salle des familles)</i>	
	2016	2017	2016	2017
Ecole de musique de Tassin Salles louées uniquement avec accord de l'EMT et de façon tout à fait exceptionnel 1) salle de 30 places 2) salle de 80 places	36 € / demi-journée ou soirée 95 € / demi-journée ou soirée	36 € / demi-journée ou soirée 95 € / demi-journée ou soirée		

La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et de nettoyage

Forfait prestation de nettoyage si la salle n'est pas rendue en état	50 €
Caution des badges permanents pour les salles municipales	15 €
Caution	150 €

 Tarifs modifiés en 2017

2 - ESPACE LECLERC

SALLE	Association Loi 1901 de la commune	Associations extérieures Loi 1901 et associations Loi 1901 de Tassin la Demi-Lune qui font financer l'activité par les participants TARIFS POUR 4H*	
		2016	2017
Occupation : 19 personnes maximum SALLE LAMARTINE SALLE BAUDELAIRE SALLE BALZAC	Gratuit	23 €	25 €
Occupation : 59 personnes maximum SALLE PAGNOL	Gratuit	64 €	70 €
Occupation : 100 personnes maximum SALLE MOLIÈRE	Gratuit	107 €	120 €

* Chaque tranche de 4h commencée est due.

La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et de nettoyage.

 Tarifs modifiés en 2017

3 - SALLE DE RESTAURANT - AVENUE DU 8 MAI 1945

SALLE DE L'ORANGERIE - AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Chaque salle est louée selon les disponibilités. La location est autorisée pour les associations de Tassin la Demi-Lune ou les particuliers de Tassin La Demi-Lune exclusivement.

	TARIF 2016	TARIF 2017
Avenue du 8 Mai 1945	96 € / jour 144 € / week-end	100 € / jour 150 € / week-end
Salle de l'Orangerie	Week-end et jour férié 100 € / jour 150 € / week-end	Week-end et jour férié 100 € / jour 150 € / week-end

Modifications possibles de ces horaires lors des périodes de vacances scolaires avec disponibilité à partir du samedi matin.
La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et nettoyage.

Forfait prestation de nettoyage si la salle n'est pas rendue en état	50 €
Caution	100 €

Tarifs modifiés en 2017

D - CIMETIERE ET COLOMBARIUM

1 - CONCESSIONS

Un emplacement de trois places pour 2 m².

Durée	Tarifs TTC 2016			Tarifs TTC 2017		
	au m ²	concession 2m ²	concession 4m ²	au m ²	concession 2m ²	concession 4m ²
15 ans	135 €	270 €	540 €	140 €	280 €	560 €
30 ans	309 €	618 €	1 236 €	310 €	620 €	1 240 €
50 ans	780 €	1 560 €	3 120 €	790 €	1 580 €	3 160 €

2 - COLUMBARIUM

Une case de trois places.

Durée	Tarifs TTC 2016	Tarifs TTC 2017
	1 case	1 case
15 ans	420 €	430 €
30 ans	966 €	980 €

3 - DIVERS

	Tarif TTC 2016	Tarif TTC 2017
Séjour au caveau provisoire, par jour et par cercueil	15 €	15 €
Vacation funéraire (délibération du 4 février 2009)	20 €	20 €
Caveau d'occasion 2 m ²	500 €	500 €
Caveau d'occasion 4 m ²	900 €	900 €
Caveau d'occasion 6 m ²	/	1 300 €

Tarifs modifiés en 2017

E - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT **(GENETIERES ET ALAI),**

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS & **ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE**

1 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

1°) Modalités des tarifs

Ils tiennent compte du domicile familial (Tassin la Demi-Lune ou autres) et des ressources des foyers (le dernier avis d'imposition sera demandé).

Seront également considérées comme Tassillois les personnes ayant une entreprise à Tassin la Demi-Lune.

Sauf exception notifiée à l'inscription, les tarifs des activités comprennent :

- les activités
- l'encadrement qualifié
- les transports

1.1°) Tarifs des accueils de loisirs

Quotient familial	QF1	QF2	QF3
	QF < 550 €	550 € < QF < 900 €	QF > 900 €
Domicilié à Tassin la Demi-Lune			
Demi-journée	7	12	15
Journée	10	16	21
Activités neige et nautiques journée	23	28	32
Non domicilié à Tassin la Demi-Lune			
Demi-journée	12	17	20
Journée	15	21	26
Activités neige et nautiques journée	28	33	37

Réduction pour plusieurs enfants d'une même famille inscrits lors d'une même période de vacances :

10 % pour 2 inscrits, 15 % pour 3 inscrits ou plus.

Réduction de 10 % pour une semaine de 5 jours consécutifs d'inscription
(cumulable avec la réduction pour plusieurs inscrits)

Accueil du matin et du soir : 1.80 euros/heure

1.2°) Calcul du quotient familial

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu imposable}^{(1)} / 12 \text{ (mois)}}{\text{Nombre de parts}}$$

⁽¹⁾ Sur la base de la dernière déclaration de revenus

2°) Paiements acceptés

Sont acceptés le paiement par carte de crédit (uniquement pour le paiement en ligne), les chèques bancaires, les chèques vacances (ANCV), les chèques famille, les paiements en espèces.

Est également acceptée la participation des comités d'entreprises. Une facture sera produite pour que la famille bénéficiaire puisse solliciter son comité d'entreprise.

3°) Annulation des activités de loisirs et remboursements aux familles

Le remboursement aux familles se fera conformément au règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de Tassin La Demi-Lune.

4°) Documents à fournir pour une inscription

Les pièces à fournir sont présentées dans le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de Tassin La Demi-Lune.

2 - ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

1°) Tarifs et modalités de paiement

Tarif unique

L'inscription à l'école municipale des sports (activité multisports les mercredis après-midi) est de **90 €** pour l'année scolaire 2017-18 (2016-17 : 80 €) avec une possibilité de paiement en une ou deux fois.

2°) Paiements acceptés

Sont acceptés le paiement par chèques bancaires, chèques vacances (ANCV), chèques famille, espèces.

Est également acceptée la participation des comités d'entreprises. Une facture sera produite pour que la famille bénéficiaire puisse solliciter son comité d'entreprise.

3°) Annulation d'inscription et remboursement aux familles

Le remboursement aux familles se fera conformément au règlement intérieur de l'école municipale des Sports de Tassin la Demi-Lune.

4°) Documents à fournir pour une inscription

La participation à l'école municipale des sports nécessite la fourniture de divers documents et n'est effective qu'à la réception de l'ensemble de ceux-ci : la fiche sanitaire à compléter et à signer.

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une photo d'identité,
- la fiche d'inscription à compléter et à signer,
- la fiche sanitaire de liaison

3 - ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE

1°) Conditions d'accès

Etre inscrit à l'accueil Information Jeunesse :

- remplir la fiche d'inscription annuelle avec l'autorisation parentale
- lire et approuver le règlement intérieur et la charte de l'accueil Information Jeunesse

2°) Modes de règlement

Chèques bancaires et espèces

3°) Tarifs

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE *	
Connexions à internet	
11 - 25 ans	gratuit
26 ans et plus	2 € / heure
Impression	
photocopies N&B A4	0,10 € l'unité

Ateliers et autres actions jeunesse *	
Ateliers numériques	gratuit
Atelier citoyen "Se produire sur scène"	gratuit
Chantiers jeunes bénévoles	gratuit
Flash info métier	gratuit

*sur inscription auprès de l'accueil Information Jeunesse

F - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Définitions

Installation sportive : lieux où sont implantés un ou plusieurs équipements.

Équipement sportif : surfaces permettant, à elles seules, la pratique d'une ou de plusieurs activités physiques et/ou sportives.

Listes des installations et équipements sportifs de la commune.

Installations sportives	Types d'équipements sportifs
Stade Dubot	Grand terrain synthétique de football
	Petit terrain synthétique de football
	Piste d'athlétisme et aire de lancer de poids
	Terrain multisport
Stade du Sauze	Grand terrain de football
	Petit terrain de football
	Terrain de handball
	Aires de lancer (javelot, marteau/disque)
	Court de tennis 1
	Court de tennis 2
	Court de tennis 3
Court de tennis 4	
Gymnase des Genêtères	Salle A
	Salle B
	Aire de jeux
Gymnase des Croisettes	Aire de jeux

1. Tarifs horaires

1. A Tarifs horaires par équipement sportif (hors terrains de tennis)

Utilisateurs	Tarifs horaires	
	Tassin	Hors Tassin
Associations, ligues et fédérations sportives	Gratuit	14 € / équipement sportif de gymnase
		6 € / équipement sportif de stade
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	40 € / équipement sportif de gymnase	50 € / équipement sportif de gymnase
	20 € / équipement sportif de stade	30 € / équipement sportif de stade

1. B Tarif horaire par terrain de tennis

Utilisateurs	Tarif horaire	
	Tassin	Hors Tassin
Associations, ligues et fédérations sportives	Gratuit	8 €
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	8 €	8 €

Le skate park du stade Dubot et le mur de tennis du stade du Sauze sont en accès libre et gratuit aux horaires d'ouverture des stades.

2. Affiche sponsors dans les installations sportives pour les associations utilisatrices

Objet	Tarif
Affichage ponctuel : (délibération n° 2013/37 du jeudi 27 juin 2013)	Gratuit (valorisation : forfait de 50 € / emplacement utilisé au cours de la saison sportive)
Affichage "permanent" valable pour la saison sportive : (délibération n° 2016/12 du mercredi 23 mars 2016)	- Valable pour un parrainage de 1000 € minimum - Redevance par emplacement = (5 € x nombre de mois d'occupation) + 5% des avantages et profits

G - MÉDIATHÈQUE

Abonnement annuel	MÉDIATHÈQUE résidents à Tassin la Demi-Lune	MÉDIATHÈQUE non-résidents à Tassin la Demi-Lune
Adulte	12 € (2016 : 11 €)	18 € (2016 : 17 €)
Adulte non imposable (a)	10 € (2016 : 9 €)	13 € (2016 : 12 €)
18 - 25 ans et étudiant (b)	10 € (2016 : 9 €)	13 € (2016 : 12 €)
Enfant (0 - 17 ans) (c)	<i>gratuit</i>	7 €
Collectivité (d)	<i>gratuit</i>	<i>pas de prêt</i>

L'abonné à jour de sa cotisation a accès à l'Espace public numérique et bénéficie de connexions gratuites à internet.

Justificatifs :

(a) Adulte non imposable : le dernier avis d'imposition

(b) Étudiant 18 - 25 ans : carte étudiant ou attestation de scolarité

(c) Enfant 0 - 17 ans : carte d'identité ou livret de famille

(d) Carte collectivité (crèche, établissement scolaire, etc.) : demande écrite annuelle de l'organisme désignant nominativement un ou des interlocuteurs + présentation de la pièce d'identité de la personne mandaté

Renouvellement de carte perdue	5 €
Pénalité de retard par carte et par semaine	2 €
Vente de documents retirés des collections :	
Beaux livres	5 €
Autres documents	2 €
Services et actions diverses	
<i>Impressions de l'Espace public numérique dans la limite de 2 impressions par utilisateur</i>	gratuit
<i>Photocopies à usage privé de documents de la médiathèque dans la limite de 10 par utilisateur</i>	gratuit
<i>Croqu'un conte et croqu'une note</i>	gratuit
<i>Ateliers (fêtes de la musique, ateliers d'écritures, etc)</i>	gratuit
Lectures spectacles	gratuit

Tarifs modifiés en 2017

H - LOCATION DE SALLES DE L'ESPACE CULTUREL L'ATRIUM

Les tarifs sont donnés HT (hors taxes) en euros

1. Généralités

L'Atrium est un établissement recevant du public (ERP) de catégorie 2, type L.

Les salles de spectacles et d'expositions suivantes sont disponibles à la location :

- Salle Marivaux : plateau largeur 12m x profondeur 8m x hauteur 7,80m. Capacité d'accueil : 500 places.
- Salle Chopin : plateau largeur 7,60m x profondeur 4m x hauteur 4,50 m. Capacité d'accueil : 139 places.
- Salle Darnas : capacité d'accueil : 99 places
- Galerie Roger Forestier : capacité d'accueil : 200 places

La location des salles de l'Espace Culturel L'Atrium est soumise au respect du règlement intérieur et à la procédure en vigueur.

La réservation effective d'une ou plusieurs salles de l'Espace Culturel L'Atrium est soumise à la signature d'un devis détaillé (établi à l'issue d'un rendez-vous technique) et signé par les deux parties : la Ville et le Locataire.

2. Location pour spectacles, conférences, réunions, cocktails

La location est composée du tarif salle (2.1) + du tarif du service de sécurité obligatoire, le cas échéant (2.2).

2.1 Tarif des salles

TARIF DES SALLES (€HT)	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Salles	Par « service » <i>(un agent d'accueil et un régisseur compris pour une période de 4h)</i>		Par heure supplémentaire	
SALLE MARIVAUX avec jardin (loge, office, hall et bar compris)	650 €	260 € (240€ en 2016)	230 €	92 € (85€ en 2016)
SALLE CHOPIN (office, hall, bar et salle Malraux compris)	270 €	108 € (90€ en 2016)	95 €	38 € (30€ en 2016)
SALLE DARNAS	115 €	46 € (45€ en 2016)	40 €	16 € (15€ en 2016)
GALERIE ROGER FORESTIER	115 €	46€ (45€ en 2016)	40 €	16 € (15€ en 2016)
Prestation supplémentaire				
Un régisseur supplémentaire	160 €	64€ (65€ en 2016)	57 € (55€ en 2016)	23 € (25€ en 2016)

Tarifs réduits

Les associations loi 1901 dûment déclarées dont le siège social et l'activité régulière sont sur la commune de Tassin La Demi-Lune depuis au moins deux ans bénéficient, pour un événement par saison (du 1er septembre au 31 août), du tarif réduit, ainsi que les établissements scolaires tassilunois (au delà de leur gratuité annuelle voir paragraphe suivant).

La location « tarif réduit » donne droit à une période de répétition/montage offerte de 1 « service » maximum.

Gratuités en faveur des établissements scolaires

Les **établissements scolaires Tassilunois** peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite d'une salle, une fois par saison (du 1^{er} septembre au 31 août), comprenant 1 service gratuit pour la manifestation et 1 service de répétition gratuit (1 service = période de 4h).

Les établissements scolaires comptant plus de **300 élèves** peuvent bénéficier d'une seconde gratuité, sous réserve que les représentations des spectacles se déroulent deux jours de suite, en dehors du week-end.

Cette gratuité s'applique pour des spectacles pour lesquels les élèves ont travaillé avec leurs enseignants et/ou avec des artistes professionnels, sur **un projet pédagogique impliquant une ou plusieurs disciplines du spectacle vivant** (théâtre, danse, chant, cirque...).

Les kermesses ou fêtes d'école ne peuvent pas bénéficier du service de location. Par ailleurs, la manifestation concernée ne doit pas donner lieu à billetterie payante.

Une présentation succincte du projet doit être jointe à la demande de réservation de salle.

Dans le cadre des gratuités accordées aux scolaires, les personnels supplémentaires liés à la sécurité seront pris en charge directement par la Ville. Les prestations d'un régisseur supplémentaire, si la manifestation le nécessite pour des raisons techniques incontournables, seront à la charge de l'établissement scolaire.

2.2 Service de sécurité obligatoire

SSIAP 1 : de même, la présence d'un personnel qualifié SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) est obligatoire pour **tout spectacle avec décor** se déroulant salle Chopin ou salle Marivaux, ou **tout spectacle sans décor mais avec un nombre de spectateurs supérieur à 300 personnes** salle Marivaux. Cet agent SSIAP sera facturé au locataire.

Grille tarifaire (€ HT)	En semaine	Dimanches et jours fériés
SSIAP 1	25 € de l'heure	50 € de l'heure

Le locataire peut présenter une attestation dûment signée, jointe à la convention de location, s'engageant à la présence d'un SSIAP 1 (avec justificatif attestant de la qualification du SSIAP 1 recruté par lui : copie du diplôme SSIAP 1) aux heures d'ouverture au public de l'évènement. Le cas échéant, il prend directement en charge les frais liés à ce service de sécurité obligatoire. Dans ce cas, un rendez-vous préalable est obligatoire sur site avec les responsables de l'Espace Culturel L'Atrium afin de prendre connaissance des consignes de sécurité du lieu.

3. Location pour les salons ou congrès

Font parties des salons et congrès, les expositions organisées par des personnes morales.

La location se fait par journée, d'une durée de 12 heures. Fin au plus tard à 21h.

TARIF DES SALLES (€ HT)	Tarif réduit (HT) Par journée	Plein tarif (HT) Par journée
SALLE MARIVAUX sans gradin (Office, Hall, bar compris)	500 €	1250 € (1200€ en 2016)
SALLE DARNAS	100 €	250 €
GALERIE ROGER FORESTIER	100 €	250 €
Autres prestations * (€ HT)		
SSIAP 1 *	25 € de l'heure	50 € de l'heure

**voir explication en paragraphe 2.2*

Tarifs réduits

Les associations loi 1901 dûment déclarées dont le siège social et l'activité régulière sont sur la commune de Tassin La Demi-Lune depuis au moins deux ans bénéficient, pour un événement par saison (du 1er septembre au 31 août), du tarif réduit, ainsi que les établissements scolaires tassilunois (au delà de leur gratuité annuelle voir paragraphe suivant).

4. Location pour expositions

Ce tarif est réservé aux particuliers.

La location se fait par période de 4 à 8 jours (montage et démontage inclus).

La Ville mettra à disposition le matériel nécessaire en fonction des besoins définis lors du rendez-vous technique. Le locataire se charge du montage et du démontage de son exposition. L'accueil du public correspond aux horaires d'ouverture de L'Atrium.

Le locataire est responsable de l'accueil de son public.

Salles (€ HT)	A la journée Tarif réduit = Artiste résidant à Tassin la Demi- Lune	A la journée Plein tarif = Artiste ne résidant pas à Tassin La Demi-Lune
SALLE DARNAS	22 € (25 € en 2016)	55 € HT (45 € en 2016)
GALERIE ROGER FORESTIER	22 € (25 € en 2016)	55 € HT (45 € en 2016)

Tarifs modifiés en 2017

I - ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES PARUTIONS MUNICIPALES

1 - 2ème et 3ème PAGE DE COUVERTURE

Format	Format	Quadrichromie	Noir + 1
Format 1 1 page	210 l x 297 h	1 628 €	1 068 €
Format 2A ½ page	Vertical	855 €	563 €
Format 2B ½ page	Horizontal		
Format 3A ¼ page	Vertical	534 €	352 €
Format 3B ¼ page	Horizontal		
Format 4 1/8 page	90 l x 65 h	320 €	211 €

2 - PAGE INTERIEURE

Format		Quadrichromie	Noir + 1
Format 1 1 page	210 l x 297 h	1 325 €	855 €
Format 2A ½ page	Vertical	724 €	481 €
Format 2B ½ page	Horizontal		
Format 3A ¼ page	Vertical	368 €	245 €
Format 3B ¼ page	Horizontal		
Format 4 1/8 page	90 l x 65 h	195 €	161 €

A partir du 4ème : - 10 % par n°

A partir de la 4ème insertion de l'année, une réduction de 10% sera appliquée sur le tarif (même dimension, même emplacement) de la 4ème et de la 5ème insertion.

J - RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHE QF	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS en €	PRIX MAJORE DU REPAS EXCEPTIONNEL (selon les modalités du règlement intérieur)
1	De 0 à 400 €	3.80 €	4.00 €
2	De 401 à 800 €	3.90 €	4.10 €
3	De 801 à 1200 €	4.10 €	4.30 €
4	Supérieur à 1200 €	4.40 €	4.70 €
Hors Tassin (<i>excepté enfants de Francheville scolarisés à l'école d'Alai + enfants de CLIS</i>)		4.90 €	5.20 €
Adulte		6,00 €	

Le calcul du Quotient Familial se fait de la manière suivante :
{Revenu Net Global (Impôts sur le Revenu) / Nombre de Parts du Foyer} / 12

Les recettes sont encaissées par le délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public de la restauration scolaire

Tarifs modifiés en 2017

2) DEPENSES

A - CHEQUES FAMILLES

1 - Conditions d'attribution :

- . familles habitant la ville de Tassin la Demi-Lune, au moins depuis le 1er janvier de l'année précédente
 - . familles comptant au moins 3 enfants à charge de moins de 21 ans, au 1er janvier de l'année considérée
- délibération du conseil municipal du 13 janvier 2003*

2 - Pièces à fournir :

- . le livret de famille
- . l'avis d'imposition sur les revenus
- . un justificatif de domicile
- . une attestation de prestation familiale Caf ou MSA

3 - Conditions d'utilisation :

- . de février à octobre
- . auprès des partenaires ayant signés une convention avec la ville ou des services municipaux, pour les activités sportives et culturelles
- . distribution du 1er février au 30 septembre, les lundis après-midi et mercredis toute la journée ou sur rendez-vous au service municipal des sports

CHEQUE-FAMILLE : **5,50 €** la valeur nominale d'un "chèque-famille" (carnet de 8 chèques par enfant)
(5,50 € en 2016)